LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Fiche financière

Le présent projet n'a pas d'impact sur le budget de l'État. En effet, celui-ci se limite à déterminer les pièces qui doivent accompagner les demandes d'autorisation d'enseignement à domicile ainsi que les modalités de communication des pièces si le mineur ne peut pas participer à l'enseignement à domicile. Lesdites pièces sont communiquées par les titulaires de l'autorité parentale.